

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-15-0662 du 02/12/2015**

Arrêté du 26 novembre 2015

ARRETE PORTANT REVISION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DANS LE GRADE  
D'INSPECTEUR DEPARTEMENTAL DES IMPOTS DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte révision de la situation administrative dans le grade d'inspecteur départemental des impôts de 1<sup>ère</sup> classe

Date d'application : 26/11/2015

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉVISION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DANS LE GRADE  
D'INSPECTEUR DÉPARTEMENTAL DES IMPÔTS DE 1ÈRE CLASSE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉVISION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DÉPARTEMENTAL DES IMPÔTS DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
Sous-direction de l'encadrement et des relations sociales  
Bureau RH-1B  
120 rue de Bercy - Teledoc 746  
75572 PARIS cedex 12

ARRETE

portant révision de la situation administrative dans le grade d' Inspecteur départemental  
des impôts de 1<sup>ère</sup> classe de M. Michel ZIEGLER N° DGFIP 84825

**LE SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS, CHARGE DU BUDGET**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 95-313 du 21 mars 1995 relatif au droit de mutation prioritaire et au droit à l'avantage spécifique d'ancienneté accordés à certains agents de l'Etat affectés dans les quartiers urbains particulièrement difficiles ;
- VU le décret n° 95-866 du 2 août 1995 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des impôts ;
- VU la circulaire du 10 décembre 1996 relative à la priorité de mutation et avantage spécifique d'ancienneté accordés à certains agents de l'Etat affectés dans les quartiers urbains particulièrement difficiles ;
- VU Le décret n° 96-1156 du 26 décembre 1996 fixant la liste des zones urbaines sensibles, modifié ;



**ARRETE :**

**ARTICLE PREMIER :** La situation administrative de Monsieur Michel ZIEGLER est révisée pour tenir compte des services effectués dans les quartiers urbains particulièrement difficiles (zones urbaines sensibles) suivants :

N°	Nom	Prénom	Ancienne situation				Nouvelle situation			
			Grade	Echelon	Date de prise de rang	Date d'effet	Grade	Echelon	Date de prise de rang	Date d'effet
84825	ZIEGLER	MICHEL	RP CL1	03	01/11/2003	01/11/2003	RP CL1	03	01/08/2003	01/08/2003
			IDEP CL1	03	01/11/2003	01/07/2004	IDEP CL1	03	01/08/2003	01/07/2004
			CSC Cat. 4 (IB 1015)		01/02/2010	01/02/2010	CSC Cat. 4 (IB 1015)		01/02/2010	01/02/2010

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera notifié à M. Michel ZIEGLER.

Fait à Paris, Le 26 novembre 2015

POUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT, CHARGÉ DU BUDGET,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE, CHEF DU BUREAU RH-1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Bruno Parent	